Les pédiatres français s'opposent à la proposition faite au gouvernement d'imposer le choix d'un médecin traitant pour les enfants de 0 à 16 ans. Ce projet est celui d'un seul syndicat de médecins généralistes, non majoritaire. Il ne doit pas s'inscrire dans la future loi de Santé qui a été
présentée
ce jour
par
Marisol
Touraine, ministre
des Affaires sociales et de la Santé.

La santé des enfants est une préoccupation essentielle. Les parents doivent garder le libre choix de consulter un pédiatre ou un médecin généraliste, en fonction des besoins de leur enfant et des disponibilités des professionnels de proximité.

Dans l'intérêt de la santé des enfants, le Conseil National Professionnel de Pédiatrie (CNPP), représentant l'ensemble de la pédiatrie, préconise donc le maintien d'un accès libre à la consultation pédiatrique et le développement d'une collaboration flexible et réfléchie, entre pédiatre hospitalier, pédiatre de ville, médecin généraliste, médecin de PMI ou de l'éducation nationale dans le parcours de soins de l'enfant.

Les pédiatres appellent tous les Français à venir témoigner de leur soutien sur le site Jaimemonpediatre.com
et sur les réseaux sociaux (
Facebook
et
Twitter
).